

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
123-72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Groupement de commande publique pour l'exploitation des installations thermiques et de ventilation des collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a passé, en 2015, un marché d'exploitation des installations thermiques des collèges réparti en onze lots, englobant les prestations de fourniture de combustible – pour les deux premières années de son exécution – d'entretien des installations, ainsi que la garantie de fonctionnement des installations – pour la totalité de sa durée – dans le cadre d'un groupement de commandes associant le Département et 123 collèges, pour une durée de 6 ans et demi ; ce marché arrive à expiration à la fin du premier semestre de 2021.

Le Département va devoir lancer dès 2020 la consultation en vue de la passation du prochain marché d'exploitation des chaufferies des collèges.

A cet effet, une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commande publique, associant les établissements et le Département, doit être conclue.

Le Département sera mandataire et coordonnateur du groupement. Il procèdera à l'ensemble des opérations de sélection, conformément aux règles du code de la commande publique. Il aura également pour mission de signer, de notifier le marché et de s'assurer de sa bonne exécution.

Cette convention intègre également les nouvelles dispositions législatives et réglementaires prises depuis le lancement du précédent groupement de commande, s'agissant notamment des dispositions des articles L111-10-3 et R131-38 à R131-44 du code de la construction et de l'habitation, rendant obligatoire la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

Eu égard au calendrier des opérations nécessaires à la passation du futur marché (publication de la consultation en septembre prochain), les établissements devront se prononcer quant à leur adhésion au groupement de commande précitée avant la fin de l'année scolaire.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à votre approbation le projet de convention, joint en annexe, devant être conclu entre les collèges qui adhéreront au groupement de commande précité et notre collectivité.

Le présent rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL